

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
Les difficultés rencontrées par le secteur du bio

Monsieur le Ministre,

La Semaine du bio vient de se clôturer et c'était l'occasion de rencontrer une centaine d'acteurs qui ouvraient leurs portes. Derrière cette vitrine soutenue par l'APAQ-W, se cache un contexte difficile puisque le secteur du bio connaît une régression au niveau de sa consommation. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution: la période actuelle de forte inflation, le pouvoir d'achat en berne, l'augmentation des coûts liés à l'énergie, la guerre en Ukraine, ...

Le consommateur réduit donc ses achats de produits bio et, si cette tendance se confirme, cela risque de mettre à mal la stratégie wallonne qui vise 30 % de surface cultivée « bio » à l'horizon 2030.

Monsieur le Ministre, avez-vous conscience de cette situation et avez-vous reçu des inquiétudes du terrain et des acteurs du bio? Qu'en ressort-il? Comment faire face aux défis actuels? Quel soutien la Wallonie apporte-t-elle au secteur? Enfin, si la tendance persiste, une réévaluation des objectifs de la Région est-elle envisageable?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Mesdames et Monsieur les Députés, de manière transversale, je partage votre constat : l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat des ménages sont de nature à perturber la croissance de la consommation des produits bios.

Les indicateurs émanant de la distribution et du *retail* spécialisé semblent aller en ce sens. Il n'est pas pour autant pertinent de considérer qu'il s'agit d'une tendance structurelle. Les plus récentes données annuelles confirment, pour 2021, une poursuite de la croissance de la consommation et des parts de marché des produits bios, et ce, malgré un contexte économique déjà difficile à ce stade. Nous ne disposons cependant pas de données comparables pour l'année 2019. À ce stade, sans pouvoir anticiper l'avenir, les évolutions récentes de la consommation doivent être considérées comme conjoncturelles et il est encore trop tôt pour affirmer que ces évolutions impacteront les objectifs du plan Bio 2030.

Certes, nos objectifs sont ambitieux, mais ledit plan va au-delà des objectifs de l'Union européenne, qui a fixé à 25 % la part de production bio.

J'aimerais ici rappeler que, malgré cette évolution, cet accroissement ralentit aujourd'hui, la Wallonie est, qu'on le veuille ou non, un élève performant au sein de la classe européenne.

Selon les données de 2020, en termes de proportion de surface consacrée au bio, notre Région se classe en neuvième position, loin devant la moyenne européenne. Nos voisins français se classent, par exemple, en 17^e position. La relative constance de la progression de la Wallonie permet en tout cas d'augurer sa capacité à atteindre un objectif dont seule l'Autriche est aujourd'hui proche, avec 26 %.

Indépendamment des freins qui ont impacté la réalisation des actions prévues par le plan – le calendrier d'élaboration, le déploiement des ressources humaines, la crise sanitaire, la suppression d'événements planifiés eu égard à la crise et d'autres encore –, je n'ai pas de raisons de croire le budget alloué au plan soit insuffisant pour atteindre ou concourir à atteindre nos objectifs.

Comme vous le savez, le plan est porté par une structure partenariale rassemblant le SPW ARNE, le CRA-W, l'APAQ-W, Bio Wallonie et la SOCOPRO. La mise en œuvre du plan a également permis d'opérationnaliser une coordination renforcée avec une clarification des rôles et responsabilités des partenaires que je viens de mentionner.

S'agissant de la réorientation de certaines tâches entre organismes, celle-ci est en réalité fort limitée, puisque le nouveau plan peut plus largement procéder en une attribution de nouvelles tâches complémentaires. Il s'agit principalement de l'élaboration de plans de développement de filières biorégionales, qui était confiée à la SOCOPRO, et qui devrait aboutir à de premiers plans à la fin de cette année. Par ailleurs, une nouvelle tâche de la coordination des actions en matière d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle sera attribuée à un prestataire désigné dans le cadre d'une procédure de marché public, qui sera lancée prochainement.

Des réalisations importantes ont déjà été enregistrées en 21, l'élaboration du nouvel arrêté du Gouvernement wallon relatif à la production bio en concertation avec le secteur, l'instauration du comité régional de la recherche en production bio, qui a fixé les thématiques prioritaires, et l'adoption d'un projet de plan stratégique PAC pour la Wallonie qui intègre, vous l'avez rappelé, des objectifs et des moyens considérables pour le plan Bio.

Une nouvelle convention-cadre 22-26 a bien été conclue entre le Gouvernement et Bio Wallonie, dont la subvention annuelle a augmenté, conformément aux dispositions du plan, avec un accroissement de 16 % entre 21 et 22. Bio Wallonie est reconnu et dûment financé pour son importante mission d'encadrement.

L'élaboration de plans de développement de filières bios régionales a été confiée à la SOCOPRO et devrait aboutir à des livrables à la fin de cette année 2022. La coordination en matière d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle va être incessamment attribuée dans le contexte de cette procédure de marché public que j'évoquais il y a quelques instants.

Ce second plan de développement de l'agriculture bio est enraciné dans l'évaluation du précédent. Je vous rappelle que celui-ci avait fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes, ainsi que d'une concertation étroite avec les acteurs du secteur.

Je voudrais aussi mentionner que, à la suite de ce rapport de la Cour des comptes concernant le texte précédent, le plan intègre la création d'une base de données intégrée qui va permettre de rassembler, en un même dispositif, toutes les données disponibles et de travailler ces données en ce qui concerne le bio. Ce cadre de fonctionnement renouvelé me semble être une plus-value par rapport à ce qui existait antérieurement.

Enfin, le travail de développement de filières sera un élément très structurant pour réconcilier l'offre et la demande, comme vous l'évoquiez, Madame Cassart- Mailleux.

C'est bien connu, il ne suffit pas de produire, il faut que les débouchés soient là au niveau local.

Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse des plans de développement spécifiques, la situation de chaque filière en matière d'offre et de demande sera examinée. C'est aussi un travail qui est confié à la SOCOPRO, les plans élaborés étant ensuite mis en œuvre par les acteurs de l'encadrement. C'est une approche qui est innovante et de nature à répondre aux objectifs que j'évoquais il y a quelques instants.

Le plan précédent avait lui aussi souffert d'un rapport de la Cour des comptes et d'un manque de suivi. Il n'avait pas atteint les chiffres escomptés, bien que consacrant une progression régulière et significative de l'emblavement ou des prairies en bio à l'échelle de la Wallonie.

Enfin, je rappelle que l'année 2021 était marquée par la transition de la PAC.

C'est un moment qui n'est guère propice pour qu'une exploitation se réoriente substantiellement. On en est aujourd'hui à – vous l'avez évoqué – de l'ordre de 13 % de la superficie agricole utile qui est en bio, peut-être un peu plus maintenant.

La question de la consommation est un vrai sujet, puisque la dépense totale des ménages wallons pour des produits biologiques et la part de marché des produits biologiques en Wallonie ont augmenté, mais modestement. Ils atteignent les prévisions du plan tel qu'établi antérieurement.

Par ailleurs, vous l'avez mentionné, lorsque nous avons fixé notre accord de gouvernement, personne ne mesurait qu'une guerre en Europe allait subvenir, que, par ailleurs, celle-ci allait avoir un impact considérable sur les chaînes d'approvisionnement, sur le prix des intrants, sur les matières premières, sur l'énergie et bien d'autres éléments encore.

En ce qui concerne la promotion, une série d'actions transversales sont prévues, avec un budget de 324 000 euros, cité par M. Antoine. Nous escomptons pouvoir soutenir d'autres campagnes de promotion pour le bio.

Il y a un point à propos duquel je voudrais prendre mes distances. Il n'y a pas de différentes catégories et une hiérarchie d'agricultures : les conventionnels qui seraient les mauvais, les bios qui seraient les bons, l'agriculture raisonnée entre les deux et encore d'autres éléments.

Je rappelle que nous avons un enjeu alimentaire incroyablement important. Je rappelle que la presse spécialisée et des organismes spécialisés au niveau international parlent de « crise », sous forme de « famine », dans le monde. Je l'ai dit il y a des semaines, et l'on m'a critiqué. Aujourd'hui, très clairement, des gens vont mourir de faim. Pourquoi ? Car il n'y a pas suffisamment de matière alimentaire disponible ou que les circuits d'acheminement sont perturbés.

Je suis totalement déterminé pour soutenir l'accord du gouvernement, le déploiement du bio et les budgets qui sont mobilisés sont considérables à cet égard. Cependant, aller faire passer les autres producteurs comme des espèces de personnes égarées, qui se livrent à du *greenwashing*, et cetera, c'est tout à fait contraire et nier une des missions premières de l'agriculture, qui est de nourrir. En étant excessif de la sorte, on dessert la cause que l'on ambitionne de servir. C'est cette notion d'équilibre entre la promotion du bio, du local, la proximité, du conventionnel qui nous permet de répondre à l'ensemble de ces enjeux : la transition, la résilience des sols, mais n'oublions pas qu'il faut aussi nourrir les hommes et les femmes de notre terre. C'est aussi une priorité pour moi, vous en conviendrez.